

**Introduction de Guillaume d'Abbadie,
chef du Service interministériel des Archives de France par intérim**

J'ai le plaisir d'ouvrir ce matin la journée professionnelle « Archives et Éducation artistique et culturelle » dans les prestigieux locaux des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine et vous remercie d'être présents si nombreux, signe que le sujet rejoint vos préoccupations. On entend beaucoup parler d'EAC, mais de quoi s'agit-il ?

La charte de l'EAC donne les éléments d'une définition : l'éducation à l'art et l'éducation par l'art, qui doit permettre aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain. Qu'en est-il du secteur des Archives ? Il faut noter que dans les services publics d'Archives, l'action éducative remonte au début des années 1950, lorsque les Archives nationales créent le premier service éducatif, suivies, peu à peu, par l'ensemble des Archives départementales puis par plusieurs services municipaux.

D'emblée, l'objectif affiché par Charles Braibant, directeur des Archives de France, dans sa circulaire du 5 novembre 1951 est « de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'histoire ». Et cela, en lien avec l'Éducation nationale, au moyen d'enseignants mis à disposition. Déjà, les fondements sont posés :

- la collaboration indissociable entre culture et éducation d'une part ;
- les prémisses de l'EAC, d'autre part, avec la présence de deux de ses trois piliers :
 - * Les connaissances
 - * Le contact avec les œuvres / les documents ainsi qu'avec les professionnels.

Le troisième pilier de l'EAC – la pratique – va se mettre très vite en place dans les services avec un système d'ateliers thématiques et manuels qui permet aux jeunes de s'impliquer et d'expérimenter par eux-mêmes.

Ainsi les services d'archives – qui ont mis en place des services éducatifs sur le modèle de ce qui se faisait déjà en Amérique du Nord – ont toujours fait de l'EAC.

À partir de la fin des années 60, l'idée d'une nouvelle pédagogie – dans laquelle la formation culturelle et l'éducation artistique seraient intégrées à la formation générale – apparaît. Je voudrais souligner deux jalons importants dans le processus, qui amène aujourd'hui à faire de l'EAC une priorité politique du ministère de la Culture avec l'objectif de 100% d'enfants touchés par l'EAC d'ici 2022 :

- le protocole signé conjointement en 1983 par les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, qui affirme la cohérence entre le projet éducatif et le projet culturel ;

- la création en 2005 du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, dont je remercie sa secrétaire générale, Madame Mathilde Chevrel, pour sa présence et pour les interventions qu'elle fera durant la matinée.

Aujourd'hui l'EAC se propose d'apporter à chaque élève un socle commun de connaissances et de compétences dans les domaines de l'art et de la culture et de contribuer à la formation de son jugement, de son goût et de sa sensibilité. À Cannes, première ville 100% EAC, les Archives municipales participent pleinement à cet objectif avec des ateliers d'histoire locale (histoire des quartiers, les deux guerres mondiales, Cannes et la mer, les élections...), des dossiers pédagogiques en ligne, des expositions virtuelles ; les primaires bénéficient d'ateliers ludiques, tandis que les collégiens et lycéens rendent compte d'un travail effectif, par l'usage de QCM ou de restitutions orales par petits groupes.

Cet exemple est emblématique de la diversité et la qualité des actions pédagogiques menées par les services publics d'Archives. Il n'est que de consulter le site internet des Archives nationales, celui d'un service départemental ou municipal pour constater l'offre foisonnante et très diversifiée qui est en place : ateliers, expositions, mallettes, jeux, documents numérisés, publications, etc., pour un triple usage, une triple déclinaison : *in situ*, dans les établissements scolaires et en ligne.

Le travail sur documents, voilà ce qui fait la spécificité des Archives. Il ouvre sur de nombreux apprentissages :

- aller à la source de l'information, contextualiser, former le sens critique et le jugement (en écho à l'actualité : fausses nouvelles (*fake news*), éducation à la citoyenneté) ;
- travailler l'oralité : mettre en parole un écrit, inventer la suite du récit, improviser (en écho à la demi-heure d'éloquence hebdomadaire prévue en 3^e à partir de 2019) ;
- mais aussi créer et susciter l'expression artistique.

Par essence, le document d'archives permet l'interdisciplinarité.

Depuis la réalisation d'un sceau ou d'un blason, jusqu'à la reconstitution d'un procès d'assises ou d'un « opéra en kit » (vous le verrez avec les Archives nationales) – du projet le plus simple à mettre en œuvre au plus ambitieux –, on constate que le calibrage des actions pédagogiques relevant de l'EAC est des plus variés.

Ces actions peuvent s'appuyer sur l'importante offre d'expositions itinérantes et les ressources en ligne, de plus en plus abondantes, accessibles notamment grâce au puissant outil que constitue le portail FranceArchives.

En 2017, ce sont 250 000 scolaires qui ont été reçus dans le réseau des Archives. Cette réussite tient tant à des équipements immobiliers performants et qu'à des équipes motivées, souvent de taille modeste (en moyenne : un professeur mis à disposition 3 à 4 heures par semaine et un agent territorial à temps partiel en Archives départementales), qui fonctionnent dans certains cas au maximum de leurs capacités.

Je terminerai en me demandant pourquoi l'expression « éducation artistique et culturelle » est peu employée dans les Archives, alors que tant d'actions s'inscrivent dans ce cadre. J'avancerai deux hypothèses :

- Est-ce parce que le premier adjectif – éducation « artistique » – est souvent celui qui est retenu au détriment du second – éducation « culturelle » ? C'est aussi l'artistique qui a tendance à primer dans les aides aux projets au niveau régional (DRAC). Pourtant, et vous le verrez au cours de cette journée, les Archives ont pleinement leur place dans les deux occurrences. Car, en définitive, qu'est-ce que l'art sans les outils de la compréhension ? L'art de dire, l'art de lire, l'art de comprendre par soi-même, dans un dialogue avec un objet qui est ici le document : celui-ci se révèle un objet inestimable, qui résiste au temps et qui est porteur de sens en tant que traces de l'humanité. Que faisons-nous dans notre vie, sinon emprunter les chemins par où d'autres sont déjà passés pour, à la fin, inventer notre liberté ?
- Ou bien est-ce que les Archives considèrent que leurs activités d'ateliers ne constituent pas un premier niveau d'EAC et qu'il faudrait nécessairement construire un projet à part entière pour avoir droit en quelque sorte au « label » ?

Voilà des questions qui vont permettre de réinterroger, voire de lever ces ambiguïtés.

En 2016 paraissait le « Rapport sur les activités éducatives dans les services d'archives », accompagné de deux journées d'études (24 et 25 mai) sur « L'action éducative et culturelle, un défi pour les archives et les bibliothèques » : ces journées avaient été organisées en partenariat avec les Archives nationales, la Bibliothèque publique d'information et le ministère de l'Éducation nationale, et avaient permis un échange fructueux entre les pratiques des archives et celle des bibliothèques.

Aujourd'hui, c'est à un exercice un peu différent auquel vous allez vous livrer. Les organisateurs ont voulu faire de cette journée une journée « professionnelle », c'est-à-dire tournée vers la pratique, à destination de ceux qui, sur le terrain, œuvrent au quotidien auprès des jeunes. La matinée sera consacrée à une réflexion sur les enjeux de l'EAC dans les archives, avec des exemples d'actions déjà menées. L'après-midi, ce sera à vous de travailler, autour de corpus de documents, dans un des six ateliers que vous avez choisis, pour réfléchir sur les modalités de construction d'un projet EAC à part entière.

Je voudrais remercier chaleureusement les Archives nationales, avec lesquelles nous avons imaginé puis construit cette journée, et qui nous reçoivent dans leurs locaux si agréables ; je remercie également tous les intervenants ainsi que nos partenaires naturels que sont le Département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines, et la Direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Que tous ceux qui ont permis cette journée reçoivent mes sincères remerciements.

Bonne journée à tous et bon travail !